



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 04 01-1

**Holcim-Lafarge : demande de non-destruction d'équipement
entrant dans les mesures préconisées pour sécuriser la ressource en eau**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi douze avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingeard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mme Lykke Saviane, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, Kareen Woignier, M. Christophe Cérégioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nicole Colombo, Malika Vannucci et Marie-Fleur Alquier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la déconstruction du site de production de la cimenterie Lafarge, la municipalité avait exprimé, dès les premières rencontres avec les représentants de la société Lafarge, son souhait que soit conservés le château d'eau d'une capacité de 900 m³ ainsi que son système d'alimentation constitué d'un puits creusé dans la nappe phréatique du Paillon.

Cette demande visait, à la fois, à conserver un témoignage du passé industriel de Contes, élément marquant de plus d'un siècle d'histoire entre le cimentier et la ville de Contes et à constituer une réserve d'eau de sécurité tant pour les besoins de sécurité publique que de sécurité du pôle d'activité appelé à être aménagé sur le site de la cimenterie.

Monsieur le Maire considère que cette demande se trouve renforcée par les conséquences du changement climatique qui se traduisent par des périodes de sécheresses de plus en plus nombreuses et une diminution importante de la pluviométrie.

Une situation qui au cours des « Assises de l'Eau » organisée sous l'égide de Monsieur le Préfet a conclu, en effet, à la nécessité de mettre en œuvre des actions visant à épargner la ressource en eau par des mesures d'économie, mais aussi à la constitution de réserves de sécurité.

Ce programme comporte un volet qui concerne les captages et les stockages pouvant servir de moyens de secours.

Au vu de ces éléments,

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Demande à la société Holcim-Lafarge d'exclure des opérations de démolition des installations de la cimenterie, le château d'eau et son système d'alimentation en eau qui représentent des dispositifs de sécurité du futur pôle d'activité en même temps que des outils de prévention des pénuries d'eau.

Se déclare prêt à assurer l'entretien et le fonctionnement des installations de pompage de l'eau alimentant le château d'eau ainsi que du château d'eau lui-même et à inclure ces installations dans les dispositifs de sécurité de la future zone d'activité.

Charge le maire de prendre toutes dispositions visant à assurer la mise en œuvre de ces mesures.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 29

Nombre de présents : 26

Contre : 0

Nombre de votants : 29

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230412-202304011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 25/04/2023

Le Maire Francis TUJAGUE